



29/04/2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2025

Le conseil municipal du lundi 28 avril a été l'occasion d'aborder plusieurs dossiers importants pour l'avenir de Montivilliers. De l'adoption d'une charte de l'urbanisme et de la qualité de vie à l'élaboration du futur quartier, en passant par le plan d'action dans le cadre de la démarche de l'obtention du label « Ville amie des aînés » et le soutien à la vie économique locale, les élus ont réaffirmé leur volonté de construire une ville durable, solidaire et à l'écoute de ses habitants.

Charte de l'Urbanisme et de la qualité de vie

Fruit d'un travail de co-construction avec les habitants, les associations et le Conseil des Sages, la Charte de l'Urbanisme et de la qualité de vie va servir de référentiel commun à tous les acteurs de la construction sur Montivilliers. Cinq engagements sont nés d'une réflexion menée lors de deux réunions publiques et sept ateliers : améliorer le vivre ensemble, projeter la ville de demain, penser les déplacements : mobilité active / mobilité place piéton, prendre en compte l'identité de son quartier et respecter le voisinage.

Ce nouvel outil, à la valeur indicative et incitative et qui n'a pas vocation à se substituer aux documents d'urbanisme, permettra de guider tous les acteurs dans le montage, la conception et la réalisation d'un projet de construction pour garantir un urbanisme et un cadre de vie de qualité sur le territoire montivillon.

La Charte de l'Urbanisme et de la qualité de vie est consultable sur le site de la Ville, en trois versions (synthétique/détaillée/experte).

Ville amie des aînés

Soucieuse de répondre aux besoins de sa population et de promouvoir le bien-être de ses aînés, la Ville de Montivilliers a adhéré au réseau francophone des "Villes Amies des Aînés" en avril 2022. Cette adhésion s'inscrit dans une démarche globale visant à renforcer les liens intergénérationnels, à promouvoir le bien vivre ensemble et à adapter la ville aux besoins spécifiques de nos aînés.

Depuis son adhésion, la Ville a mené une série d'ateliers participatifs et de consultations avec les habitants, partenaires et acteurs du territoire. Ces échanges ont permis de recueillir les besoins, les idées et les expériences des aînés pour élaborer un plan d'actions cohérent et adapté aux spécificités locales, tout en développant les liens intergénérationnels.

Ce premier plan comporte trente actions autour de 5 axes prioritaires :

- La qualité de vie et la santé pour maintenir l'autonomie et les solidarités
- L'accès à la culture et aux loisirs au service du lien social
- Un espace public et une mobilité adaptée aux déplacements et à la transition écologique
- Les acteurs économiques de proximité, moteurs du mieux vieillir
- Garantir et faciliter l'accès à l'information, à la participation et aux droits.

Le label national « Ville amie des aînés » sera remis le 13 mai prochain à Saint-Quentin (Aisne).

Nouveau quartier

Suite à la réunion de restitution aux habitants le 18 mars dernier, les élus ont voté le bilan de la concertation sur le projet de Zone d'Aménagement Concerté du Nouveau Quartier, qui sera situé à l'ouest de la commune, entre le quartier Belle Etoile et les hameaux de Réauté et Fréville.

La concertation préalable a eu pour objectif d'informer le public et toutes les personnes concernées par le projet de ZAC du « nouveau quartier ». Les habitants du territoire, mais plus globalement l'ensemble des personnes intéressées par le projet, ont pu exprimer leurs craintes, interrogations et ont fait part de leur intérêt et leur compréhension des enjeux du projet d'aménagement, ainsi que leurs attentes.

La concertation se prolongera dès que la Ville aura recruté le concessionnaire et le maître d'œuvre qui travailleront sur le projet.

Compte administratif 2024

Lors de la séance, les élus ont approuvé le compte administratif 2024, qui confirme la solidité financière de la Ville. Avec 23,51 millions d'euros de recettes pour 20,42 millions de dépenses de fonctionnement, et près de 6 millions investis, les résultats permettent de réduire le recours à l'emprunt en 2025 tout en augmentant la capacité d'investissement. Dans un contexte budgétaire tendu pour les collectivités, ces chiffres reflètent une gestion rigoureuse et responsable, au service des habitants.

Soutien à la vie économique

Afin de soutenir le tissu commercial en centre-ville, la Ville de Montivilliers renouvelle sa convention avec l'union commerciale « Les Enseignes de Monti ». Cette convention permet à la Ville d'accompagner le bon déroulement des animations de l'association, en coordination avec les événements municipaux. Elle révisé également à la hausse la subvention à l'union commerciale en 2025.

Contact presse :

Edwige CHAPELLE
Responsable du service Communication
Tél. 02 35 30 96 46 – 06 18 66 19 36
edwige.chapelle@ville-montivilliers.fr

Benoît BAUDU
Chargé de Communication
Tél. 06 26 66 81 12
benoit.baudu@ville-montivilliers.fr